

Conseil Municipal du 18 mars 2024

Délibération n° 2024-02-12 : Tarifs municipaux 2024-2025

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 18 mars 2024 à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 13 mars 2024

Date d'affichage : 13 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Margaret DE GROOT

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 27

Présents :

Monsieur René RÉTHORÉ ; Monsieur Grégory MASSAMBA ; Madame Claudie ORMEAUX ; Monsieur Laurent VANDERHAEGHE ; Madame Margaret DE GROOT ; Monsieur Alexandre VIERA ; Madame Sophie JACOTIN ; Monsieur Roland DELATTRE ; Madame Isabelle JOURDAIN ; Madame Stéphanie FOURNEL ; Madame Emilie LARGE ; Madame Jenna SALORD ; Monsieur Coumar PREM ; Monsieur Alexis CABELLO ; Monsieur Jean-François RIOS ; Monsieur Jean-Marc MAUGUIN ; Monsieur Patrick KATAKO ; Monsieur Claude ARNOU ; Monsieur Jean-Pierre JACQUART.

Absents excusés et représentés :

Madame Manon SALOMONI-GOMES donne pouvoir à Monsieur René RÉTHORÉ ;
Monsieur Jean-Marie VAYER donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA ;
Madame Joana DISTIN donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX ;
Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Monsieur Laurent VANDERHAEGHE ;
Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT ;
Madame Fatima GACEM donne pouvoir à Madame Sophie JACOTIN ;
Monsieur Abdelkrim TABBOU donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIERA ;
Monsieur Florian GERBER donne pouvoir à Monsieur Roland DELATTRE.

Absents:

Madame Marie KOUNDOU

Exposé :

L'ensemble des tarifs municipaux applicables aux prestations fournies par les services de la commune sont regroupés au sein d'un même document, annexé à cette délibération.

Le Conseil Municipal est donc invité à actualiser ces tarifs pour l'année 2024-2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE (27 VOIX POUR) de voter les tarifs des services municipaux, applicable au 1^{er} septembre 2024 le détail fourni dans le document annexé à la présente délibération.

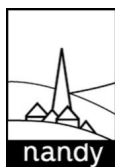
DIT QUE (27 VOIX POUR) les recettes correspondantes seront encaissées aux chapitres et fonctions correspondants du budget communal.

INVITE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 18 mars 2024

Margaret DE GROOT
La secrétaire de séance



TARIFS MUNICIPAUX 2024/2025

VILLE DE NANDY

Vu pour être joint à la délibération 2024-02-12 du Conseil municipal du 18 mars 2024

Réné RETHORE

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE

Salles municipales	p. 4
Concessions du cimetière	p. 5
Régie publicitaire	p. 6
Location Cabinets Médicaux	p. 7
Occupation du domaine public	p. 8

EDUCATION JEUNESSE

Restauration municipale	p. 10
Accueil périscolaire	p. 11
Etude	p. 12
Accueil de loisirs	p. 13
Centre Social	p. 14
Multi-accueil	p. 15

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 077-217703263-20240318-20240212-DE

ADMINISTRATION GENERALE

TARIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE NANDY

Service	Relation à l'utilisateur
Objet	LOCATION DES SALLES MUNICIPALES
Date de validité	Du 01/09/2024 au 31/08/2025
Délibération du conseil municipal du	18 mars 2024

<u>Salle de la Bergerie du 1^{er} octobre au 30 avril</u>	1 journée (jusqu'à 4 heures du matin)	Acompte 20 % (par chèque)	Caution 50 % (par chèque)	Forfait week-end	Acompte 20 % (par chèque)	Caution 50 % (par chèque)
Habitant de Nandy	795 €	159 €	397 €	1 221 €	244 €	611 €
Extérieur à Nandy	1 590 €	318 €	795 €	2 442 €	488 €	1 221 €
<u>Salle de la Bergerie du 1^{er} mai au 30 septembre</u>	1 journée (jusqu'à 22 heures)	Acompte 20 % (par chèque)	Caution 50 % (par chèque)			
Habitant de Nandy	519 €	104 €	259 €			
<u>Salle Maison des Familles</u>	1 journée	Acompte 20 % (par chèque)	Caution 50 % (par chèque)	Forfait week-end	Acompte 20 % (par chèque)	Caution 50 % (par chèque)
Habitant de Nandy	403 €	81 €	202 €	539 €	108 €	269 €
Extérieur à Nandy	806 €	161 €	403 €	1 077 €	215 €	539 €
<u>Salle La Cerisaie</u>	1 journée	Acompte 20 % (par chèque)	Caution 50 % (par chèque)	Forfait week-end	Acompte 20 % (par chèque)	Caution 50 % (par chèque)
Habitant de Nandy	307 €	62 €	153 €	488 €	98 €	244 €
Extérieur à Nandy	614 €	123 €	307 €	977 €	195 €	488 €

Cérémonie en l'honneur d'un défunt

<u>Salle de la Bergerie</u>	Forfait Journée	Acompte 20%	Caution 50% (par chèque)
Habitant de Nandy	368 €	74 €	184 €
<u>Salle Maison des familles</u>			
Habitant de Nandy	189 €	38 €	95 €
<u>Salle la Cerisaie</u>			
Habitant de Nandy	147 €	29 €	74 €

Formation professionnelle		
Location Salle la Cerisaie	1 journée	193 €
Location Salle la Bergerie	1 journée	193 €

TARIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE NANDY

Service	Relation à l'utilisateur
Objet	CIMETIERE
Date de validité	Du 01/09/2024 au 31/08/2025
Délibération du conseil municipal du	18 mars 2024

Sépulture

Concession de 30 ans	331 €
Concession de 50 ans	717 €
Cavurne de 30 ans	221 €
Colombarium : Concession 30 ans	504 €

Plaque sur concession réservée	35 €
---------------------------------------	------

Frais d'occupation du caveau provisoire (par jour)

Les 10 premiers jours	gratuit
Du 11 ^e au 30 ^e jour	6 €
Le deuxième mois	11 €
Le troisième mois	24 €

TARIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE NANDY

Service	Communication
Objet	REGIE PUBLICITAIRE
Date de validité	Du 01/09/2024 au 31/08/2025
Délibération du conseil municipal du	18 mars 2024

Espace publicitaire guide pratique annuel de la ville

1/4 page	298 €
1/2 page	593 €
1 page	1 426 €

TARIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE NANDY

Service	Direction Générale
Objet	LOCATION CABINETS PROFESSIONNELS DE SANTÉ
Date de validité	Du 01/09/2024 au 31/08/2025
Délibération du conseil municipal du	18 mars 2024

Cabinet Avenue des Champs	10 € m ²
Cabinet de la Forêt	10 € m ²
Cabinet les Bois	10 € m ²

TARIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE NANDY

Service	Direction Générale – Vie associative – Services techniques
Objet	DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Date de validité	Du 01/09/2024 au 31/08/2025
Délibération du conseil municipal du	18 mars 2024

Bureau de vente de promoteurs immobiliers	14 €	m ² / mois
Autorisation commerces ambulants	68 €	jour d'occupation
Forfait annuel commerces ambulants moins de 15 m ² pour une fois par semaine	460 €	
Droits de place pour les manifestations municipales ou Brocante	8 €	les 2 mètres linéaires (Particuliers, Associations)
	12 €	les 2 mètres linéaires (Particuliers extérieurs à Nandy)
	20 €	Les 2 mètres linéaires (Professionnels)
	Gratuit	(Associations au titre de l'animation)
Echafaudages, palissades et cantonnements de chantier (base de vie)	8,00 €	m ² ou linéaire / semaine
	18,00 €	m ² ou linéaire / mois (Au delà de 2 semaines tarif plafonné par mois dans la limite de 30 jours)
Dépôt de benne (quelle que soit la dimension de la benne)	22 €	/ jour
	44 €	/ semaine
	74 €	/ mois
Grues	210 €	/jour

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 077-217703263-20240318-20240212-DE

EDUCATION JEUNESSE

TARIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE NANDY

Service	Enfance
Objet	RESTAURATION MUNICIPALE
Date de validité	Du 01/09/2024 au 31/08/2025
Délibération du conseil municipal du	18 mars 2024

	Commune	Hors commune
Prix d'un repas enfant sur réservation	4,20 € *1	8,40 €
Prix d'un repas enfant sans réservation	5,45 € *2	9,90 €
Prix d'un accueil enfant sans repas (P.A.I.)	2,65 €	5,30 €
Prix d'un repas adulte autorisé	5,5 € *3	

*1 *2 y compris pour les enfants des agents communaux et enseignants exerçant à Nandy

*3 Adultes autorisés : agents communaux, associations nandéennes, enseignants exerçant à Nandy

TARIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE NANDY

Service	Enfance
Objet	ACCUEIL PERISCOLAIRE
Date de validité	Du 01/09/2024 au 31/08/2025
Délibération du conseil municipal du	18 mars 2024

Tranches	Revenus (en euros)	Matin	Soir	Matin et Soir
A	de 0 à 1 067	1,84 €	1,94 €	2,45 €
B	1 068 à 1 372	2,26 €	2,36 €	2,99 €
C	1 373 à 1 829	2,67 €	2,77 €	3,59 €
D	1 830 à 2 287	3,34 €	3,34 €	4,51 €
E	2 288 à 2 744	3,80 €	3,90 €	5,41 €
F	2 745 à 3 201	4,39 €	4,49 €	6,23 €
G	3 202 à 3 659	4,89 €	4,99 €	7,00 €
H	3 660 et plus	5,46 €	5,56 €	7,75 €
Hors commune		5,70 €	5,80 €	8,25 €

L'accueil périscolaire après l'étude est possible et n'est pas facturé

Les inscriptions seront prises en compte uniquement si les factures antérieures ont été acquittées.

Service	Enfance
Objet	ETUDE
Date de validité	Du 01/09/2024 au 31/08/2025
Délibération du conseil municipal du	18 mars 2024

Tranches	Revenus (en euros)	Etude
A	de 0 à 1 067	2,78 €
B	1 068 à 1 372	3,22 €
C	1 373 à 1 829	3,70 €
D	1 830 à 2 287	4,30 €
E	2 288 à 2 744	5,65 €
F	2 745 à 3 201	5,99 €
G	3 202 à 3 659	6,86 €
H	3 660 et plus	7,50 €
Hors commune		7,63 €

Les inscriptions seront prises en compte si les factures antérieurs ont été acquittées

TARIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE NANDY

Service	Enfance
Objet	ACCUEIL DE LOISIRS
Date de validité	Du 01/09/2024 au 31/08/2025
Délibération du conseil municipal du	18/03/2024

Accueil à la demi journée (sans repas)

Tranches	Revenus (en euros)	1 enfant *		2 enfants *		3 enfants et plus	
		Accueil	Accueil sans réservation	Accueil	Accueil sans réservation	Accueil	Accueil sans réservation
A	de 0 à 1 067	2,61 €	3,16 €	2,36 €	2,86 €	2,10 €	2,54 €
B	1 068 à 1372	3,20 €	3,87 €	3,02 €	3,49 €	2,56 €	3,09 €
C	1 373 à 1 829	3,89 €	4,69 €	3,50 €	4,23 €	3,11 €	3,76 €
D	1 830 à 2 287	4,76 €	5,74 €	4,37 €	5,29 €	3,95 €	4,78 €
E	2 288 à 2 744	5,55 €	6,73 €	5,11 €	6,18 €	4,61 €	5,58 €
F	2 745 à 3 201	6,42 €	7,77 €	5,91 €	7,14 €	5,32 €	6,45 €
G	3 202 à 3 659	7,22 €	8,75 €	6,65 €	8,05 €	6,00 €	7,26 €
H	3 660 et plus	8,03 €	9,72 €	7,39 €	8,95 €	6,67 €	8,07 €
Hors commune		9,92 €	12,13 €	8,82 €	11,03 €	7,72 €	9,92 €

Accueil à la journée (sans repas)

Tranches	Revenus (en euros)	1 enfant *		2 enfants *		3 enfants et plus	
		Accueil	Accueil sans réservation	Accueil	Accueil sans réservation	Accueil	Accueil sans réservation
A	de 0 à 1 067	5,23 €	6,32 €	4,73 €	5,71 €	4,20 €	5,08 €
B	1 068 à 1 372	6,41 €	7,75 €	5,75 €	6,97 €	5,12 €	6,17 €
C	1 373 à 1 829	7,77 €	9,39 €	6,99 €	8,46 €	6,22 €	7,52 €
D	1 830 à 2 287	9,51 €	11,49 €	8,74 €	10,58 €	7,90 €	9,56 €
E	2 288 à 2 744	11,11 €	13,46 €	10,23 €	12,37 €	9,22 €	11,15 €
F	2 745 à 3 201	12,83 €	15,54 €	11,82 €	14,28 €	10,65 €	12,89 €
G	3 202 à 3 659	14,45 €	17,49 €	13,29 €	16,11 €	11,99 €	14,51 €
H	3 660 et plus	16,07 €	19,45 €	14,78 €	17,89 €	13,34 €	16,15 €
Hors commune		19,85 €	24,26 €	17,64 €	22,05 €	15,44 €	19,85 €

NB : Le prix du repas est facturé selon le tarif de la restauration municipale.

* Nombre d'enfants inscrits à l'activité, tarif par enfant

**Séjours organisés dans le cadre du
centre de loisirs (repas compris)**

	Montant total
1 jour 1 nuit en France	35 €
2 jours 1 nuit en France	68 €
3 jours 2 nuits en France	108 €
4 jours 3 nuits en France	140 €
5 jours 4 nuits en France	210 €
8 jours 7 nuits en France	281 €
Nuitée sur place (repas compris)	15 €

Les inscriptions seront prises en compte uniquement si les factures antérieures ont été acquittées.

TARIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE NANDY

Objet	CENTRE SOCIAL
Date de validité	du 01/09/2024 au 31/08/2025
Délibération du conseil municipal du	18 mars 2024

PASSEPORT FAMILLE

Membre(s) d'une même famille	Nandéens du 1/09/2024 au 31/08/2025	Nandéens du 1/03/2025 au 31/08/2025
1	17 €	10 €
2	27 €	15 €
3	30 €	16 €
4	36 €	18 €
> 4 (et association)	41	20

	NANDEENS avec Passeport (€)			NANDEENS sans Passeport (€)			
	3-10 ans	11-17 ans	18 ans et +	3-10 ans	11-17 ans	18 ans et +	
SORTIES	Sorties proximité (sans transport) droits d'entrée de < ou = 10 €	2 €	3 €	4 €	4 €	6 €	8 €
	Sorties (sans transport) et droits d'entrée entre 10 et 20€	4 €	6 €	8 €	8 €	12 €	16 €
	Sorties (sans transport) et droits d'entrée + 20€	8 €	12 €	16 €	16 €	24 €	32 €
	Sorties proximité (avec transport) droits d'entrée de < ou = 10 €	5 €	6 €	7 €	7 €	9 €	11 €
	Sorties (avec transport) et droits d'entrée entre 10 et 20€	7 €	9 €	11 €	11 €	15 €	19 €
	Sorties transport et droits d'entrée de + 20 €	11 €	15 €	19 €	19 €	27 €	35 €
SÉJOURS	1 jour 1 nuit en France (Passeport obligatoire)	-	22 €	26 €	-	-	-
	2 jours 1 nuit en France (Passeport obligatoire)	-	45 €	55 €	-	-	-
	3 jours 2 nuits en France (Passeport obligatoire)	-	65 €	84 €	-	-	-
	4 jours 3 nuits en France (Passeport obligatoire)	-	90 €	108 €	-	-	-
	5 jours 4 nuits en France (Passeport obligatoire)	-	135 €	161 €	-	-	-
	8 jours 7 nuits en France (Passeport obligatoire)	-	180 €	216 €	-	-	-
	Séjour ski - 5 jours 4 nuits en France (passeport obligatoire)	-	210 €	-	-	-	-
	Semaine stage sportif	35 €					
	A thème, avec repas sans droits d'entrée (gratuit pour les moins de 8 ans)		3,0 €		6,0 €		
	Séance sans intervenant extérieur		1,5 €				
Séance avec intervenant extérieur		3,6 €					

TARIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE NANDY

Service	Petite enfance
Objet	MULTI-ACCUEIL
Date de validité	Du 01/01/2024 au 12/12/2024
Délibération du conseil municipal du	18 mars 2024

Coût de participation des familles :

La participation financière varie en fonction des ressources et de la composition de la famille et correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants de la famille, dans les limites mensuelles d'un plancher et d'un plafond établis selon le barème CAF. Elle est révisable chaque année au 01 janvier. Le tarif directement inférieur est applicable en cas d'accueil d'un enfant dont l'un des frères ou sœurs ou lui-même est porteur de handicap.

En contrepartie, la Caisse d'Allocation Familiale verse une aide au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles.

Barème de la CAF :

Le plafond CAF des ressources mensuelles à compter du 01 janvier 2024 est de 6000.00 €

Le plancher CAF des ressources mensuelles à compter du 01 janvier 2024 est de 765.77€.

1 enfant	0.0619%
2 enfants	0,0516%
3 enfants	0,0413%
4 enfants à 7 enfants	0,0310%
8 enfants et +	0,0206%

Les ressources à prendre en considération sont constituées de l'ensemble des revenus annuels perçus par la famille hors les prestations familiales et les aides au logement. Au-delà des horaires stipulés dans le contrat signé par la famille et le multi-accueil de NANDY, un supplément d'heure est appliqué selon la règle toute demi-heure commencée est due.

En cas d'accueil d'urgence, le taux plancher sera appliqué.